DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. **L-2Y**

SACOBEL
SAFETY PRODUCTS

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

L-2Y – gant cuir de bovin jaune, tout fleur, serrage élastique au dos

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN420:2003+A1:2009 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection
EN 388:2016 – gants de protection contre les risques mécanique

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Mirta-Kontrol d.o.o
Organisme notifié n°2474

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

OZO193-CPT008/19

Fait à Breda, le 22/01/2019
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général